

Déclarant en Douane et Conseil (DDC)

RNCP34330 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	311n
Formacode(s)	31859, 31839, 42809
Code(s) ROME	N1202
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	18/11/2019
Date d'échéance	18/11/2024

Certificateur(s)

AFTRAL · SIRET : 30540504500017

Partenaires habilités

104 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 104 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFT FC	30540504500637	Former et organiser l'évaluation
AFT FC	30540504500660	Former et organiser l'évaluation
AFT-FC	30540504500702	Former et organiser l'évaluation
AFT-FC	30540504500744	Former et organiser l'évaluation
AFT-FC	30540504500785	Former et organiser l'évaluation
AFT-FC TOULOUSE	30540504500421	Former et organiser l'évaluation
AFT-IFTIM	30540504501635	Former et organiser l'évaluation
AFTRAL	30540504500025	Former et organiser l'évaluation
AFTRAL	30540504500041	Former et organiser l'évaluation
AFTRAL	30540504500066	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 104 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp34330-declarant-en-douane-et-conseil-ddc/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

AFTRAL est un acteur majeur dans le champ de la formation professionnelle du transport logistique. AFTRAL, mandaté par les Fédérations Professionnelles, membres de son conseil d'administration, a vocation à développer la certification professionnelle dans le secteur transport-logistique aux côtés des certificateurs publics que sont le Ministère de l'Education nationale et le Ministère chargé de l'emploi :

- FNTR (Fédération Nationale des Transports Routiers)
- TLF (Fédération des Entreprises de Transport et Logistique de France)

- CSD (Chambre Syndicale du Déménagement)
- UFT (Union des Fédérations Transport)

La certification DDC est réalisée au sein des Ecoles ISTEI (Institut Supérieur Transport et Logistique Internationale). La dénomination ISTEI est à usage commercial pour l'ensemble des formations supérieures de l'entité juridique AFTRAL.

L'activité de déclarant en Douane et Conseil participe à la gestion des opérations de circulation des marchandises et des opérations de dédouanement. Cette activité s'inscrit dans un environnement très réglementé : réglementation douanière et règles de contrôle du commerce extérieur. Il a la responsabilité de la déclaration en douane qu'elle soit d'importation ou d'exportation.

Le rôle du déclarant évolue de technicien expert des déclarations à celui de conseiller en optimisation douanière. Cela est d'autant plus vrai avec l'arrivée en 2016 du nouveau code des douanes de l'union européenne appelé CDU (codes des douanes de l'union) qui a reformé en profondeur la réglementation en matière douanière en introduisant notamment de nouvelles contraintes.

Dans ce contexte évolutif, les professionnels du transport et de la logistique ont besoin de personnes ayant acquis une qualification reconnue et adaptée aux évolutions touchant cette activité. L'objectif des commissionnaires de transport est de faire reconnaître par une certification, les spécificités de leur métier qui nécessite à la fois des connaissances en commerce international, en réglementation douanière, en transports internationaux.

ACTIVITÉS VISÉES

3 activités visées :

BC1 : EXAMINER LES PRATIQUES DOUANIÈRES D'UNE ENTREPRISE INDUSTRIELLE OU COMMERCIALE

BC2 : OPTIMISER ET SECURISER LES PRATIQUES DOUANIÈRES D'UNE ENTREPRISE INDUSTRIELLE OU COMMERCIALE

BC3 : ADMINISTRER LES DOSSIERS DOUANE A L'IMPORTATION ET A L'EXPORTATION, DANS LE RESPECT DES REGLEMENTATIONS EN VIGUEUR.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.6 compétences attestées:

CT1 : Réaliser l'état des lieux des pratiques douanières associées à la supply chain au sein d'une entreprise industrielle ou commerciale.

CT2 : Analyser les pratiques douanières et le diagnostic dans un rapport circonstancié.

CT3 : Construire des solutions d'optimisation et de sécurisation des process douaniers d'une entreprise industrielle ou commerciale.

CT4 : Concevoir et mettre en œuvre des process douaniers d'une entreprise industrielle ou commerciale.

CT5 : Élaborer le dossier douane en conformité avec les exigences douanières.

CT6 : Déterminer la liquidation douanière et formaliser les documents administratifs nécessaires.

Blocs de compétences

RNCP34330BC01 — BC1: Examiner les pratiques douanières d'une entreprise industrielle ou commerciale

LISTE DE COMPÉTENCES

CT1 : Réaliser l'état des lieux

des pratiques douanières associées à la supply chain au sein d'une entreprise industrielle ou commerciale.

CT2 : Analyser les pratiques

douanières et le diagnostic dans un rapport circonstancié.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1-Pour les candidats issus de la formation

Sous épreuve écrite :

Mise

en situation professionnelle par Constitution d'un Dossier technique (MSPCD).

Les

candidats disposent d'un dossier d'entreprise comportant son organisation logistique, transport et douane, les produits commercialisés, les flux informatifs et documentaires, etc.

Ils

disposent d'au moins 10 jours pour constituer une production écrite dans laquelle ils présenteront le diagnostic de l'entreprise.

Cette

production écrite (20 pages minimum) doit être rendue au moins une semaine avant le jour du jury technique afin de permettre aux membres du jury d'en prendre connaissance et de l'évaluer.

Entretien technique :

Devant un jury composé de

professionnels (minimum 2) titulaires de l'emploi type ou d'une fonction de niveau supérieur (par exemple : un déclarant en douane confirmé et un professionnel de la douane exerçant une activité d'ingénierie douanière).

Le

candidat présente son diagnostic et répond aux questions du jury.

Le

jury applique une grille d'aide à l'évaluation rappelant les critères d'appréciation et les seuils requis de chacune des compétences et procède à l'évaluation de la sous épreuve écrite.

La durée de l'entretien technique est de 1h30.

2 - Pour les candidats issus de la VAE.

Entretien technique :

Entretien devant un jury composé de professionnels (minimum 2) titulaires de l'emploi type ou d'une fonction de niveau supérieur (par exemple : un déclarant en douane confirmé et un professionnel de la douane exerçant une activité d'ingénierie douanière) qui étudie :

- Le Dossier Récapitulatif de la Pratique Professionnelle (DRPP) dans lequel le candidat décrit ses activités professionnelles à partir d'exemples concrets mettant en valeur sa pratique professionnelles (missions, études, stages, formation,...).

- Le

jury échange avec le candidat sur son expérience, sa pratique acquise tout au long de son parcours et vérifie que ce dernier a acquis les compétences constitutives du bloc de compétences.

Le

jury interroge le candidat sur sa capacité à :

- Donner du sens à ses actions par une lecture

professionnelle du contexte de travail auquel il est confronté, tant sur le plan des productions à réaliser, des procédures à appliquer que de l'organisation humaine mise en place.

- Maîtriser l'ensemble des composantes du métier pour

permettre le transfert de ses compétences dans différents contextes d'exercices de l'emploi.

- Valoriser ses capacités d'adaptation à des situations de travail variées .

La durée de l'entretien technique est de 01h00.

3 - Délivrance des attestations de validation (validation partielle)

Sous épreuve écrite :

Mise en situation professionnelle par Constitution d'un Dossier technique (MSPCD). Les candidats disposent d'un dossier d'entreprise comportant son organisation logistique, transport et douane, les produits commercialisés, les flux informatifs et documentaires, etc...

Ils

disposent d'au moins 5 jours pour constituer une production écrite dans laquelle ils présenteront le diagnostic de l'entreprise. Cette

production écrite (10 pages minimum) doit être rendue au moins une semaine avant le jour du jury technique afin de permettre aux membres du jury d'en prendre connaissance et de l'évaluer.

Entretien technique :

Réalisé devant un jury composé de professionnels (minimum 2) titulaires de l'emploi type ou d'une fonction de niveau supérieur (par exemple : un déclarant en douane confirmé et un professionnel de la douane exerçant une activité d'ingénierie douanière). Le

candidat présente son diagnostic et répond aux questions du jury.

Le

jury applique une grille d'aide à l'évaluation rappelant les critères d'appréciation et les seuils requis de chacune des compétences et procède à l'évaluation de la sous épreuve écrites.

La durée de l'entretien technique est de 1h00.

RNCP34330BC02 — BC2: Optimiser et sécuriser les pratiques douanières d'une entreprise industrielle ou commerciale

LISTE DE COMPÉTENCES

CT3 : Construire des solutions d'optimisation et de sécurisation des process douaniers d'une entreprise industrielle ou commerciale.

CT4 : Concevoir et mettre en œuvre des process douaniers d'une entreprise industrielle ou commerciale.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1 - Pour les Candidats issus de la formation.

1-1 - Epreuve d'évaluation des compétences professionnelles (EECP) composée de deux sous épreuves écrites et d'un entretien technique

Sous épreuve écrite :

Mise

en Situation Professionnelle par Constitution d'un Dossier technique (MSPCD).

Les

candidats disposent d'un dossier d'entreprise comportant son organisation logistique, transport et douane, les produits commercialisés, les flux informatifs et documentaires, etc...

Ils

disposent d'au moins 10 jours pour constituer une production écrite dans laquelle ils présenteront le diagnostic de l'entreprise et préconiseront des solutions d'optimisation et de sécurisation de l'activité douanière.

Cette

production écrite (20 pages minimum) doit être rendue au moins une semaine avant le jour du jury technique afin de permettre aux membres du jury d'en prendre connaissance et de l'évaluer.

Entretien technique

Réalisé devant un jury composé de professionnels (minimum 2) titulaires de l'emploi type ou d'une fonction de niveau supérieur (par exemple : un déclarant en douane confirmé et un professionnel de la douane exerçant une activité d'ingénierie douanière).

Le candidat présente son diagnostic, ses préconisations et répond aux questions du jury sur la MSPCD .

Le jury applique une grille d'aide à l'évaluation rappelant les critères d'appréciation et les seuils requis de chacune des compétences et procède à l'évaluation des sous épreuves écrites.

La durée de l'entretien technique est de 1h30 minutes.

2 - Pour les candidats issus de la VAE.

Entretien technique :

Entretien devant un jury composé de professionnels (minimum 2) titulaires de l'emploi type ou d'une fonction de niveau supérieur (par exemple : un déclarant en douane confirmé et un professionnel de la douane exerçant une activité d'ingénierie douanière) qui étudie :

- Le Dossier Récapitulatif de la Pratique Professionnelle (DRPP) dans lequel le candidat décrit ses activités professionnelles à partir d'exemples concrets mettant en valeur sa pratique professionnelles (missions, études, stages, formation,...)

Le

jury échange avec le candidat sur son expérience, sa pratique acquise tout au long de son parcours et vérifie que ce dernier a acquis les compétences constitutives du bloc de compétences.

Le

jury interroge le candidat sur sa capacité à :

- Donner du sens à ses actions par une lecture professionnelle du contexte de travail auquel il est confronté, tant sur

le plan des productions à réaliser, des procédures à appliquer que de l'organisation humaine mise en place.

- Maîtriser l'ensemble des composantes du métier pour permettre le transfert de ses compétences dans différents contextes d'exercices de l'emploi.
- Valoriser ses capacités d'adaptation à des situations de travail variées .

La durée de l'entretien technique est de 01h00.

3 - Délivrance des attestations de validation (validation partielle)

3-1 Épreuve d'évaluation pour la délivrance du

certificat professionnel (CP2)

composée d'une sous épreuve écrite et d'un entretien technique

Sous épreuve écrite :

Mise en situation professionnelle par Constitution d'un Dossier technique (MSPCD). Les candidats disposent d'un dossier d'entreprise comportant son organisation logistique, transport et douane, les produits commercialisés, les flux informatifs et documentaires, etc...

Ils disposent d'au moins 5 jours pour constituer une production écrite dans laquelle ils présenteront des solutions d'optimisation et de sécurisation de l'activité douanière.

Cette production écrite (10 pages minimum) doit être rendue au moins une semaine avant le jour du jury technique afin de permettre aux membres du jury d'en prendre connaissance et de l'évaluer.

Entretien technique :

Réalisé devant un jury composé de professionnels (minimum 2) titulaires de l'emploi type ou d'une fonction de niveau supérieur (par exemple : un déclarant en douane confirmé et un professionnel de la douane exerçant une activité d'ingénierie douanière).

Le candidat présente ses solutions d'optimisation et de sécurisation de l'activité douanière et répond aux questions du jury.

Le

jury applique une grille d'aide à l'évaluation rappelant les critères d'appréciation et les seuils requis de chacune des compétences et procède à l'évaluation de la sous épreuve écrites.

La durée de l'entretien technique est de 1h00.

RNCP34330BC03 — BC3: Administrier les dossiers douane à l'importation et à l'exportation dans le respect des réglementations en vigueur

LISTE DE COMPÉTENCES

CT5 : Elaborer le dossier douane en conformité avec les exigences douanières.

CT6 : Déterminer la liquidation douanière et formaliser les documents administratifs nécessaires.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1 - Pour les Candidats issus de la formation.

1-1

Epreuve d'évaluation des compétences professionnelles composée d' une sous épreuve écrite et d'un entretien technique.

Sous épreuve écrite :

A partir d'un sujet remis en main le jour même de l'épreuve, les candidats réalisent des déclarations en douane. Ils disposent d'un poste de travail (poste informatique avec logiciel douanier).

A l'issue de l'épreuve, les candidats remettent leur travail et le sujet au surveillant pour la présentation devant le jury technique.

La durée de l'épreuve est de 3h30 minutes.

Entretien technique :

Réalisé devant un jury composé de professionnels (minimum 2) titulaires de l'emploi type ou d'une fonction de niveau supérieur (par exemple : un déclarant en douane confirmé et un professionnel de la douane exerçant une activité d'ingénierie douanière).

Le candidat présente son travail et répond aux questions du jury sur l'épreuve déclarative.

Le jury applique une grille d'aide à l'évaluation rappelant les critères d'appréciation et les seuils requis de chacune des compétences et procède à l'évaluation des sous épreuves écrites.

La durée de l'entretien technique est de 1h30 minutes.

2 - Pour les candidats issus de la VAE.

Sous épreuve écrite :

A partir d'un sujet remis en main le jour même de l'épreuve, les candidats vérifient la justesse des déclarations en douane déjà effectuées, détectent les anomalies et proposent des solutions adaptées pour régulariser les dossiers. Ils disposent d'un poste de travail (poste informatique avec logiciel douanier).

A l'issue de l'épreuve, les candidats remettent leur travail au jury.

Entretien technique :

Entretien devant un jury composé de professionnels (minimum 2) titulaires de l'emploi type ou d'une fonction de niveau supérieur (par exemple : un déclarant en douane confirmé et un professionnel de la douane exerçant une activité d'ingénierie douanière) qui étudie :

- Le Dossier Récapitulatif de la Pratique Professionnelle (DRPP)

dans lequel le candidat décrit ses activités professionnelles à partir d'exemples concrets mettant en valeur sa pratique professionnelles (missions, études, stages, formation,...).

- La production des candidats à la sous épreuve écrite. Le jury échange avec le candidat sur son expérience, sa pratique acquise tout au long de son parcours et vérifie que ce dernier a acquis les compétences constitutives du bloc de compétences.

Le

jury interroge le candidat sur sa capacité à :

- Donner du sens à ses actions par une lecture

professionnelle du contexte de travail auquel il est confronté, tant sur le plan des productions à réaliser, des procédures à appliquer que de l'organisation humaine mise en place.

- Maîtriser l'ensemble des composantes du métier pour permettre le transfert de ses compétences dans différents contextes d'exercices de l'emploi.

- Valoriser ses capacités d'adaptation à des situations de travail variées.

La durée de l'entretien technique est de 1h30 minutes.

Délivrance des attestations de validation (validation partielle)

Sous épreuve écrite :

A partir d'un sujet remis en main le jour même de

l'épreuve, les candidats réalisent des déclarations en douane. Ils disposent d'un poste de travail (poste informatique avec logiciel douanier).

A l'issue de l'épreuve, les candidats remettent

leur travail et le sujet au surveillant pour la présentation devant le jury technique.

la durée de l'épreuve est de 3h30 minutes.

Entretien technique :

Réalisé devant un jury composé de professionnels (minimum 2) titulaires de l'emploi type ou d'une fonction de niveau supérieur (par exemple : un déclarant en douane confirmé et un professionnel de la douane exerçant une activité d'ingénierie douanière).

Le

candidat répond aux questions du jury, argumente ses choix et explique sa méthodologie de travail.

Le

jury applique une grille d'aide à l'évaluation rappelant les critères d'appréciation et les seuils requis de chacune des compétences et procède à l'évaluation de la sous épreuve écrites.

La durée de l'entretien technique est de 1h00.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le Déclarant en Douane et Conseil exerce son activité dans une entreprise commissionnaire de transport agréée en

douane, ou une entreprise industrielle ou commerciale qui a des activités à l'international (import et/ou export). Il travaille en étroite relation avec les services exploitation ou import/export de l'entreprise ainsi que le service administration des ventes à l'international ; il est en contact régulier avec l'administration des douanes. Selon le type d'activité de l'entreprise, sa taille et la fonction exercée au sein de celle-ci, il peut être amené à gérer une équipe de plusieurs personnes.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le Déclarant en Douane et Conseil est désignés dans les entreprises sous différentes appellations :

- Responsable de service douane,
- Chef de service douane,
- Gestionnaire en douane,
- Déclarant en douane,
- Déclarant en douane adjoint

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de Déclarant en Douane et Conseil participe à la gestion des opérations de circulation des marchandises et des opérations de dédouanement. Cette activité s'inscrit dans un environnement très réglementé réglementation douanière et règles de contrôle du commerce extérieur.

Il a la responsabilité de la déclaration en douane qu'elle soit d'importation ou d'exportation.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 313 €
Familles professionnelles (FAP)	J4X62 — Employés administratifs et commerciaux des transports · tension 1/5 (Très faible) J5X40 — Agents d'exploitation du transport · tension 3/5 (Modérée) J5X80 — Techniciens d'exploitation et d'administration des transports · tension 4/5 (Élevée) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	5 982
Jugés difficiles à recruter	30 %
Emplois saisonniers	22 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X62 — Employés administratifs et commerciaux des transports J5X40 — Agents d'exploitation du transport J5X80 — Techniciens d'exploitation et d'administration des transports J6X90 — Cadres des transports et du tourisme

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pré requis pour accéder à la certification (hors VAE)

- Titulaire d'un Titre ou d'une certification de niveau III (niveau 5 cadre européen)
- et principalement:
- DUT gestion logistique et Transports

- BTS Transport
- titres professionnels du ministère (TSTAMM-TSTTM)
- Titulaire d'un titre ou d'une certification de niveau III (niveau 5 cadre européen) généraliste complété par une formation complémentaire de mise à niveau aux prérequis techniques
- Titulaire d'un titre ou d'une certification de niveau IV (niveau 4 cadre européen) et bénéficiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans un emploi réel correspondant à l'emploi type

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Minimum 2 membres

pour 100% professionnels du secteur d'activités

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 670 €
Selon la branche	6 000 € – 8 692 €
Prise en charge	Branches concernées
8 670 €	Valeur par défaut · 204 branches
8 692 €	CPNEFP Import-Export, CPNEFP Transformation Laitière, CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés
6 000 €	CPNEFP de la branche des industries et commerces de la récupération, CPNEFP de la métallurgie
8 000 €	CPNE chimie
7 500 €	CPNE des industries de santé (CPNEIS)
7 200 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil
7 140 €	CPNE transport et activités auxiliaires

Base légale

Date de décision	18/11/2019
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	18/11/2024

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	49	3	88 %	82 %
2017	50	2	89 %	70 %
2016	38	2	82 %	71 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP20445

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.aftral.com/ecoles/isteli/les-formations>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34330/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	1
Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	1
Régions couvertes	1
Départements couverts	1
Organismes certifiés Qualiopi	1
Sessions	de 09/2026 à 09/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	11
Parcours menés à terme	9
Taux d'achèvement	82 %
Période	09/2022 – 10/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	17
Montant total engagé	70 727 €
Coût moyen par dossier	4 160 €
Durée moyenne	630 h
Période	09/2020 – 10/2024
France compétences	78 %
Reste à charge titulaire	12 %
Entreprise	9 %
France Travail	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.